

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte-rendu – Séance du 21 octobre 2025

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 21 octobre 2025 (14h)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 12 membres dont 11 membres présents (P) et 1 membre représenté (R)

Collège	Membre		Présent	Absent
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN		Excusé
		M. Yves CANEVET		X
		M. Michel BUREL	R	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT		X
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN		X
		M. Éric JOUSSEAUME	P	
		M. Yves KERISIT		X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)			
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA	P	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. François MOSSU	P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT	P	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Frank OLLIVIER	P	

Pouvoir :

→ Michel BUREL à Éric JOUSSEAUME

Personnes invitées :

- Séverine DUNET (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Ordre du jour :

- Orientations de la feuille de route 2026-2030 de la commission locale de l'eau
- Orientations de l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporama de la séance

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants et remercié la municipalité de Plozévet, Monsieur Éric Jousseau, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2025,
- présente l'ordre du jour.

Éric Jousseau indique que 2025 constitue une année stratégique pour le SAGE (rédaction de la feuille de route 2026-2030) et pour le Projet de Territoire pour l'Eau (rédaction de l'accord de territoire 2026-2028).

La séance du jour vise à échanger sur les orientations de la feuille de route de la CLE et de l'accord de territoire. Chacun de ces documents seront soumis à la validation de la CLE lors de la séance du 2 décembre 2025.

1- ORIENTATIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Thomas Picheral rappelle que la feuille de route de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- arrive à échéance le 31 décembre 2025,
- définit le programme de travail pluriannuel de la cellule d'animation du SAGE et conditionne son financement,
- est élaborée par la CLE en lien avec sa structure porteuse et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La feuille de route 2020-2025 s'est centrée sur l'organisation de la gouvernance et l'amélioration de l'efficacité des actions. Ces cinq années ont permis de confirmer la pertinence de l'organisation territoriale en place (un territoire hydrographique, une structure porteuse pour le SAGE et le PTE) tout en développant de nouveaux partenariats de fonctionnement et des projets inter-SAGE.

Le projet de feuille de route 2026-2030 définit les priorités d'action autour de 4 grandes thématiques :

- Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux

- Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau
- Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement
- Fonctionnement des instances et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

Thomas Picheral présente les actions proposées pour chacune des thématiques.

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseau souligne l'importance du projet de Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES) sur la rivière de Pont-l'Abbé et de réalisation d'une étude HMUC phasée à l'échelle inter-SAGE.*
2. *Bernard Trebern demande des précisions sur la diffusion du tableau de bord du SAGE.*
3. *Stéphane Cornec formule un besoin de clarification sur les différents zonages existants liés à la gestion de l'eau et propose la réalisation d'une carte de synthèse à l'échelle du bassin versant.*
4. *Virginie Hervieux s'inquiète de l'évolution de la composition du groupe de travail « qualité de l'eau » induit par la création d'une commission professionnelle agricole. La représentante des consommateurs salue la création de cette nouvelle commission mais insiste sur :*
 - *la nécessaire et juste représentation des associations de défense des consommateurs et de l'environnement en groupe de travail et en CLE,*
 - *sa volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs ; regrettant la rupture de confiance observée au niveau du comité de pilotage de l'étude « pesticides ».*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Sur les travaux HMUC à venir, Virginie Hervieux rappelle la nécessité d'évaluer et de prendre en compte la part des volumes prélevés revenant aux milieux après usage.*
2. *Éric Jousseau indique que le tableau de bord constitue un outil de pilotage et de communication. Il sera édité afin d'être distribué à nos partenaires. Il sera également accessible à l'ensemble des habitants du bassin sur le site internet de OUESCO.*
3. *Maïna Prigent indique qu'il existe déjà un fond cartographique très complet consultable sur les sites internet de l'observatoire de l'environnement en Bretagne et de Géobretagne.*
Loïc Henaff précise que les outils existent mais qu'ils ne sont pas toujours simples d'utilisation.
Bernard Trebern précise que la représentation cartographique est nécessaire mais n'est pas suffisante pour saisir les objectifs et les prescriptions associées aux zonages.
Éric Jousseau s'engage à évaluer l'opportunité et la faisabilité d'intégrer une carte des principaux zonages réglementaires liés à l'eau dans le tableau de bord du SAGE.
4. *Thomas Picheral précise que la recomposition du groupe de travail « qualité de l'eau » n'impactera pas la représentation des associations de défense des consommateurs et de l'environnement.*
Stéphane Cornec explique que les agriculteurs ont montré leur intérêt pour le travail engagé par OUESCO sur les pesticides sur le secteur de Penmarch, la Torche et Tronoën mais se sont opposés à la diffusion de leurs données individuelles.
Éric Jousseau explique être convaincu de la volonté commune d'œuvrer pour la qualité de l'eau et la préservation des écosystèmes aquatiques et précise que le dialogue nous place sur le chemin de la confiance.

2- ORIENTATIONS DE L'ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Samuel Guichard rappelle :

- que le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille arrive à échéance le 31 décembre 2025,
- qu'en application du 12^{ème} programme d'invention de l'agence de l'eau, l'accord de territoire se substitue aux anciens contrats territoriaux,

- que l'accord de territoire 2026-2028 de l'Ouest-Cornouaille inclura un volet « grand cycle de l'eau » portant sur l'ensemble du bassin et un volet « petit cycle de l'eau » portant sur le système d'assainissement prioritaire de Pont-l'Abbé. Les actions du volet « petit cycle de l'eau » seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS dans le cadre du projet de « reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé ».
- que l'accord de territoire intègre le cadre plus large que constitue le PTE,
- que la CLE constitue désormais le comité de pilotage du PTE.

Considérant la consultation technique réalisée auprès des groupes de travail, le projet d'accord de territoire 2026-2028 repose sur 4 thématiques :

- Appropriation des enjeux par les acteurs et habitants du territoire
- Reconquête de la qualité de l'eau
- Restauration des milieux aquatiques
- Optimisation de la disponibilité de la ressource en eau

Samuel Guichard présente les 13 projets sous-jacents aux thématiques.

Observations des membres de la CLE :

1. *Bernard Trebern souligne l'absence d'actions sur le ruisseau de Trunvel qui correspond pourtant à la seule masse d'eau en mauvais état du bassin versant.*
2. *Maïna Prigent indique que le 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau repose sur une territorialisation renforcée des aides. La stratégie opérationnelle mise en œuvre sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille repose déjà sur des zones d'actions prioritaires en adéquation avec les règles de l'agence de l'eau : bassins versants « algues vertes » (site 10A2 du SDAGE), aires d'alimentation de captage (sites 6C1 du SDAGE), bassins versants des « plans d'eau sensibles à l'eutrophisation et utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine » (site 3B1 du SDAGE) ; ceci à l'exception de la zone d'actions prioritaires « pesticides » (bassins versants de Penmarch, la Torche et Tronoën). La mise en œuvre du plan d'actions visant la limitation de l'usage des pesticides et leurs transferts vers les milieux aquatiques qui résultera de l'étude en cours ne pourra pas être financée par l'agence de l'eau.*
3. *Virginie Hervieux regrette l'arrêt des subventions des animations scolaires et demande des précisions sur leur contenu.*
4. *Virginie Hervieux invite à orienter les actions de sensibilisation vers le jeune public et propose l'instauration de suivis pédagogiques de rivières ou de zones humides.*
5. *Bernard Trebern indique que l'association des Amis de la Baie d'Audierne (ABA) serait ravie d'intégrer OUESCO dans son cycle de conférence 2026.*
6. *Éric Jousseau fait part de son souhait de produire des outils de communication qualitatifs. La création de 0.3 équivalent temps plein dédié à la communication permettra entre autres de formaliser une stratégie de communication, de professionnaliser et de développer la présence de OUESCO sur les réseaux sociaux, de repenser les documents d'information comme les bulletins agricoles ou les fiches inf'eau.*
7. *Philippe Stephan fait part de son inquiétude au sujet du financement des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC).*
Stéphane Cornec évoque une perte de confiance des agriculteurs en raison du manque de lisibilité sur le financement et la pérennité du dispositif.
Philippe Stephan précise que les incertitudes administratives compliquent l'animation MAEC réalisée pour les techniciens agricoles des structures porteuses.
8. *Virginie Hervieux évoque les demandes de mise en place du droit de préemption « ressource en eau » sur les captages prioritaires du bassin de l'Ouest-Cornouaille. Constatant l'absence de réponse des services de l'Etat, la représentante des consommateurs demande des précisions sur la situation de blocage.*

9. *Stéphane Cornec indique que le droit de préemption « ressource en eau » correspond à un outil dont le déploiement est soumis à la décision du Préfet. Il n'y a pas d'automatisme.*
Stéphane Cornec émet des réserves sur la plus-value des acquisitions parcellaires et précise que la Chambre d'Agriculture du Finistère ne sera pas facilitatrice dans le déploiement de la stratégie foncière animée par OUESCO sur les aires d'alimentation de captage. Si la SAFER estime que le prix d'acquisition est supérieur à la valeur réelle du terrain, elle pourra exercer son droit de préemption avec révision des prix.
10. *Maïna Prigent annonce que l'agence de l'eau va lancer un nouvel appel à projet « Paiement pour Services Environnementaux » pour l'année 2026.*
11. *Virginie Hervieux souligne l'importance des ripisylves et demande des précisions sur les modalités d'intervention des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).*
12. *Philippe Stephan demande des précisions sur les Systèmes d'Assainissement Prioritaires (SAP) définis par l'agence de l'eau.*
13. *Virginie Hervieux souligne le caractère innovant de l'expérimentation de restauration du lit mineur par disposition de bois mort en rivière et propose d'y associer les habitants du bassin versant.*
14. *Philippe Stephan indique que le pont cadre routier de Quelordan sera installé en 2026 sous réserve de l'accord de subvention de l'agence de l'eau. Cette opération a été retardée en raison de l'étude géotechnique.*
15. *Philippe Stephan demande des précisions sur l'achat des droits d'eau.*
16. *Stéphane Cornec indique que le maintien ou le développement des surfaces en herbes nécessitent une politique globale favorable à l'élevage.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral explique que le mauvais état de cette masse d'eau est en partie lié au positionnement de la station de suivi dans l'aire d'influence des étangs de Trunvel et de Bondivy. La consultation technique sur l'état des lieux des masses d'eau 2025 a conduit à des échanges entre OUESCO, l'agence de l'eau et la DREAL pour déplacer la station plus en amont.*
Sur la problématique de la continuité écologique, Samuel Guichard indique qu'une étude multi-scénario a été menée sur la période 2023-2024 sur le moulin de Bondivy. En l'absence d'acceptation de la solution d'effacement de l'ouvrage, l'étude propose la création d'une passe à poissons multi-espèces combinée à une diminution du niveau du seuil. Le montant à la charge du propriétaire, déduction faite des subventions de l'agence de l'eau, constitue un point de blocage. Des discussions sont en cours pour réduire le coût de l'aménagement.
3. *Samuel Guichard explique que les animations scolaires du contrat territorial étaient assurées par les services des communautés de communes du Pays Bigouden. Proposées aux élèves des cycles 2 et 3, ces temps pédagogiques reposaient sur l'animation d'ateliers et l'organisation de visites de sites pour aborder le grand et le petit cycle de l'eau.*
Thomas Picheral indique que les animations « nature » sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques perdurent auprès des habitants et des élèves malgré l'arrêt des subventions.
Maïna Prigent précise que sur ce sujet l'aide financière de l'agence de l'eau était limitée à 2 100 € par communauté de communes.
4. *Jean-Louis Buannic explique que c'est le sens de l'action des animateurs nature du Pays Bigouden Sud et évoque un travail mené sur la régénération bocagère sur le polder de Combrit.*
5. *Éric Jousseau indique que OUESCO intervient régulièrement dans le cadre d'événement locaux pour présenter les enjeux et les leviers de la gestion de l'eau et de la protection des milieux aquatiques sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille. Le président de la CLE invite l'association ABA à solliciter OUESCO en précisant le cadre de l'intervention souhaité.*
7. *Maïna Prigent explique que les MAEC sont désormais financées par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Ce nouveau financement induit la territorialisation des mesures.*
Éric Jousseau rappelle que la cellule d'animation de OUESCO s'attache à délivrer une information la plus claire possible pour préserver la relation de confiance avec la profession. Il est précisé que les informations délivrées par l'autorité de gestion (DRAFF) sont souvent tardives.

8. *Éric Jousseau exprime son incompréhension. L'absence de droit de préemption freine l'action foncière et entrave la mise en œuvre des plans de lutte contre les pollutions diffuses pourtant validés par les services de l'Etat. Éric Jousseau indique avoir écrit au Préfet du Finistère à deux reprises sur le sujet.*
François Moussu indique ne pas disposer d'éléments sur ce dossier et s'engage à se renseigner auprès du service instructeur.
Virginie Hervieux annonce que l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) va rédiger un courrier à l'attention du préfet sur ce sujet.
9. *Maina Prigent rappelle la disposition 6C1 du SDAGE Ouest-Cornouaille. Les aires d'alimentation de ces captages constituent des zones sur lesquelles il existe un objectif de réduction des traitements de potabilisation par la mise en place de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes protablisables.*
Virginie Hervieux explique que sur ces zones stratégiques les acquisitions foncières combinées à la signature de baux ruraux environnementaux sont la garantie d'une protection durable de la ressource en eau.
11. *Tanguy Kerno explique que l'Association Agréée des Riverains Défenseurs et Usagers des Rivières (AARDEUR) intervient dans le lit des cours d'eau pour retirer les embâcles. Les opérations d'entretien sont modérées et réalisées sans engins mécaniques.*
Samuel Guichard indique être intervenu auprès des AAPPMA et d'AARDEUR pour échanger sur le fonctionnement des cours d'eau et les bonnes pratiques d'entretien.
Loïc Henaff propose l'organisation d'une sortie terrain à l'occasion d'un chantier d'entretien de cours d'eau.
12. *Maina Prigent explique que les SAP sont définis en considération des dysfonctionnements du système d'assainissement collectif et de l'impact qu'ils génèrent sur les usages. Le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 3 SAP : Pont-l'Abbé, Pont-Croix et Combrit.*
13. *Frank Ollivier précise que le tronçon de rivière retenu est fortement incisé en raison de la suppression d'un seuil problématique pour la continuité écologique sur une zone auparavant aménagée en plan d'eau.*
15. *Thomas Picheral explique qu'une liste fermée de moulins détenteurs de droits d'eau fondés en titre et dont l'achat apparaît pertinent pour améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau sera établie. Une négociation pourra ensuite intervenir avec les propriétaires concernés à l'occasion d'effacement d'ouvrages ou de vente de propriétés pour acheter et abroger le droit d'eau.*
Frank Ollivier indique que les droits d'eau sont parfois cédés à titre gratuit aux structures gestionnaires de bassin versant.
16. *Thomas Picheral explique que les projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent constituer un outil intéressant pour développer les systèmes agricoles vertueux pour la gestion de l'eau.*

3- QUESTIONS DIVERSES

Observations des membres de la CLE :

1. *Jean-Louis Buannic souligne la nécessaire cohérence entre la feuille de route de la CLE, l'accord de territoire de l'Ouest-Cornouaille et le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable des collectivités du Finistère actuellement en révision.*
2. *Philippe Stephan indique que la construction des infrastructures nécessaires à l'amélioration de l'usine de production d'eau potable de Saint Ronan nécessite une révision du PLU de Plozévet.*
3. *Virginie Hervieux évoque l'opération d'arrachage des pieds d'herbe de la pampa menée sur la commune de Tréffiagat-Léchiagat et s'interroge sur les marges de manœuvre du SAGE pour maîtriser le développement des espèces invasives.*
4. *Tanguy Kerno demande quelles sont les préconisations techniques pour limiter le développement de la Jussie.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

3. *Thomas Picheral rappelle le contenu du SAGE. Les espèces invasives constituent un enjeu réel mais où la plus-value du SAGE est limitée. Il est cependant rappelé que la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »*

animée par OUESCO sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille incluait un volet « plantes invasives ». Sur la période 2014-2019 les jardineries signataires ont bénéficié d'un accompagnement technique pour retirer de la vente les espèces présentes sur la liste des plantes exotiques envahissantes de Bretagne.

4. Samuel Guichard indique que des essais de gestion par intrusion d'eau marine sont en cours dans les marais rétro-littoraux de Léchiagat.

Jean-Louis Buannic indique que les opérations d'arrachage nécessitent une très grande technicité. Réalisé dans de mauvaises conditions, un chantier d'arrache peut contribuer à l'accélération du développement de l'espèce en aval.

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h30.

Fait à Tréguennec,
le 5 novembre 2025

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

